



Communiqué de presse  
Paris, le 15 octobre 2018

## Les médecins et les pharmaciens s'unissent pour améliorer l'adhésion des patients aux génériques

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 vise à favoriser le recours aux médicaments génériques et biosimilaires. Si l'objectif est partagé par les médecins et pharmaciens, plusieurs dispositions posent des problèmes majeurs.

**La disposition de moindre remboursement du médicament princeps crée un reste à charge et générera des situations conflictuelles et chronophages entre les médecins, les pharmaciens et leurs patients, sans améliorer la qualité des soins.**

Un référentiel purement administratif, rédigé par l'Agence nationale de sécurité du médicament, pour justifier la mention « non substituable » est inapplicable. Il ne pourra jamais remplacer l'analyse réalisée par les professionnels de santé de proximité pour tenir compte des situations individuelles et particulières de chaque patient. L'obligation de noter sur l'ordonnance la justification de la mention « non substituable » est une nouvelle dérive bureaucratique, contraire aux règles du secret médical, et sera inopérante.

Cette mesure contredit l'obligation législative de prescription en dénomination commune internationale (DCI) en réintroduisant l'utilisation du nom de marque du médicament de référence.

**Les médecins et les pharmaciens, soucieux de répondre aux évolutions souhaitées par le plan « Ma santé 2022 » et aux équilibres budgétaires, s'engagent à renforcer les dispositions favorisant l'utilisation du médicament générique.**

Pour cela, les médecins et les pharmaciens proposeront des outils visant à augmenter la prescription dans le répertoire des génériques, neutraliser les stratégies de contournement des génériques, renforcer la fidélité des patients chroniques aux mêmes traitements génériques, limiter le recours à la mention « non substituable » et améliorer la pénétration de nouveaux médicaments génériques, hybrides et biosimilaires.

Cette démarche médecins/pharmaciens **renforcera la confiance** des patients vis-à-vis de ces médicaments et permettra de réaliser des économies supplémentaires dès l'année 2019, tout en garantissant une adhésion et observance des patients à leurs traitements.

**Jacques BATTISTONI – MG France**  
**Jean-Paul ORTIZ – Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)**  
**Philippe VERMESCH – Syndicat des médecins libéraux (SML)**

**Gilles BONNEFOND – Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO)**  
**Philippe GAERTNER – Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)**